

Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce et à l'accès aux médicaments

Les membres ont pris une décision au mois d'août 2003 sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce et à la santé publique et qui permettent l'expédition de médicaments génériques à faible coût aux pays pauvres afin de s'attaquer aux problèmes de santé publique. Le 14 mai 2004, la *Loi de l'engagement de Jean Chrétien envers l'Afrique* a reçu la sanction royale, faisant ainsi du Canada le premier pays à adopter une loi mettant en œuvre la décision d'août 2003. La Loi entrera en vigueur dès l'adoption du règlement nécessaire pour compléter le cadre législatif, ce qui devrait avoir lieu au printemps 2005.

Perspectives d'avenir : les objectifs du Canada en 2005

Les groupes de négociation ont repris leurs travaux à Genève, qui serviront de base à la sixième conférence ministérielle, laquelle aura lieu à Hong Kong, en Chine, du 13 au 18 décembre 2005. Selon le Canada, les membres de l'OMC devraient viser l'adoption de modalités pour l'accès aux marchés des produits agricoles et non agricoles, un nombre accru d'offres de services sérieuses et des progrès substantiels dans d'autres domaines de négociations, tels que les règlements et la facilitation du commerce, d'ici la tenue de la conférence ministérielle. Des efforts continus devront être déployés pour aider les pays en développement à renforcer leurs capacités à participer davantage au système commercial mondial et à établir les conditions propices à la croissance économique en vue de réduire la pauvreté.

Le Programme de Doha pour le développement porte sur l'ouverture de perspectives de croissance et de prospérité et vise à renforcer le système commercial multilatéral fondé sur des règles. Le commerce n'est pas, à lui seul, un remède universel à tous les maux. Toutefois, les perspectives intérieures de croissance et de prospérité à long terme de tous les pays dépendent de l'aptitude de chacun à profiter des marchés étrangers et à ouvrir les siens. Ces perspectives sont facilitées par la réduction des barrières commerciales et l'élaboration de règles commerciales qui confèrent plus de transparence, de prévisibilité et de stabilité au système d'échanges commerciaux. Le Canada

demeure résolument engagé en faveur de la libéralisation des échanges et de l'atteinte d'un résultat qui profitera à tous les membres.

Dans l'exercice de sa politique commerciale, le gouvernement du Canada poursuivra son programme de sensibilisation et de consultations avec les provinces, les territoires et un vaste éventail d'intervenants canadiens afin que les Canadiens saisissent bien et appuient les enjeux des négociations de l'OMC, et que les objectifs et les priorités de ces négociations reflètent les valeurs et les objectifs du Canada. Dans cet esprit, le gouvernement fournit de l'information sur les questions de politique commerciale et invite les Canadiens à lui faire part de leurs observations sur leurs priorités et leurs objectifs de négociations par l'intermédiaire du site Web (www.international.gc.ca/tmna-nac).

Améliorer l'accès aux marchés des produits

ACCÈS AUX MARCHÉS POUR LES PRODUITS NON AGRICOLES

Dans le cadre du Programme de Doha pour le développement de l'OMC, les participants au Groupe de négociation sur l'accès aux marchés des produits non agricoles ont reçu le vaste mandat d'œuvrer en vue de parvenir à un accord visant « à réduire, ou selon qu'il sera approprié, à éliminer les droits de douane [...] en particulier pour les produits dont l'exportation présente un intérêt pour les pays en développement. » Par produits non agricoles, on entend toute la gamme de produits industriels, y compris les produits de la pêche et de la sylviculture. En 2003, plus de 90 % des exportations mondiales de marchandises étaient des produits non agricoles.

Au cours de la dernière année de négociations de ce groupe, le Canada a cherché à faire adopter un accord visant à réduire et à consolider les tarifs appliqués non encore consolidés, à réduire les taux consolidés élevés et à les reconsolider à des taux moins élevés, et à étendre l'ampleur du commerce en franchise. Nous avons également continué à préconiser l'élimination des tarifs peu élevés, parfois appelés « taux superflus ».